

SUAPS Université d'Angers

Règlement de fonctionnement

Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire à 1, 2 ou 3 activités par semestre.
La 1^{re} activité est gratuite pour les étudiants, la 2^e et la 3^e sont à 15€.
Pour les personnels, la 1^e activité est à 30€, la 2^e et la 3^e sont à 20€.

Réservations aux cours

Une fois inscrit à une activité, l'usager doit faire la démarche de réserver sa place chaque semaine au créneau qui l'intéresse. En fonction des activités, de 1 à 3 créneaux sont possibles à la réservation par semaine. Le nombre de créneaux ouvert à la réservation peut varier au cours du semestre en fonction des effectifs. Les réservations ouvrent dès la fin du créneau de la semaine précédente, soit 7 jours avant.

Attention, 3 absences au sein d'une même activité au cours du même semestre donnent lieu à 10 jours de suspension. Il est donc primordial de penser à annuler sa réservation le plus tôt possible, et ce, au moins 3h avant le début d'un créneau d'activité.

Validation des présences

La présence à un créneau est validée sur présentation de la carte étudiante/personnel et uniquement de celle-ci. En fonction des activités, il peut être nécessaire d'avoir également le matériel permettant de pratiquer l'activité. Seul l'enseignant du cours concerné est habilité à valider manuellement la présence d'un usager.

Fonctionnement au fil de l'eau

Aucun changement d'activité ou désinscription n'est possible en cours de semestre. Aussi, il est nécessaire de s'inscrire à une activité pour laquelle on est sûr.e de vouloir pratiquer. Les essais ne sont pas autorisés, mais il est en revanche possible de venir assister au cours afin de se rendre compte du fonctionnement et des attendus.

Des places dans les activités seront systématiquement rajoutées 2 semaines après le début d'un semestre, puis 4 semaines après le début d'un semestre. Ainsi des activités complètes peuvent avoir de nouveau des places disponibles en fonction de la fréquentation de ces activités.

Modalité d'inscription aux stages et évènements sportifs

Il est possible de s'inscrire à tout évènement ou stage, et ce même, si l'usager n'est pas inscrit à une activité hebdomadaire. Pour ces évènements, les inscriptions ouvrent 14 jours avant le début de l'activité. Il se peut que le délai soit réduit à 7 jours, dans ce cas, cela est précisé dans la description de l'activité.